

pouvons certainement nous passer de cette société jusqu'à la fin de la guerre.

L'hon. M. HANSON: Le premier ministre voudrait-il se prononcer sur la question que j'ai soulevée? C'est une question de principe et je ne l'ai pas soulevée à la légère.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je m'engage auprès de mon honorable ami à soumettre cette question au ministre de la Justice et à lui demander de prendre les mesures qu'il jugera nécessaires.

Le crédit est adopté.

Contribution du Canada au maintien d'organisations extérieures:

43. Dépenses de la Société des Nations pour 1941, y compris le Secrétariat, l'Organisation internationale du travail et la Cour permanente de justice internationale, \$120,330.

M. ROSS (Souris): Je ne vois pas pourquoi nous devons dépenser tant d'argent pour la Société des nations. Le premier ministre voudrait-il nous l'expliquer?

Le très hon. MACKENZIE KING: En donnant immédiatement à mon honorable ami les détails que je possède sur la situation actuelle, il est possible qu'un temps précieux puisse être épargné. Ce poste ne se rapporte pas uniquement au travail de la Société, mais aussi à l'Office international du travail et à la Cour permanente de justice internationale. Tous ces organismes ont vu leurs activités se restreindre. La Société des Nations passe par une crise, mais plusieurs de ses services et d'autres organismes ont encore leur rôle dans les affaires mondiales et nous espérons qu'en contribuant à lui conserver la vie et à accomplir le travail qui lui reste à faire sur notre continent, nous lui aiderons en quelque sorte à atteindre son but et à se maintenir en attendant des jours meilleurs.

Ce crédit représente la part du Canada au maintien de la Société des Nations, d'après la répartition établie dans le budget de cette organisation pour 1941. Il s'élève à environ 80 p. 100 de la somme votée en 1940. Toutefois, le budget de la Société n'atteint que la moitié de celui de 1940, et le tiers de celui de 1939. Si la réduction de notre cotisation n'est pas proportionnée à la réduction considérable du budget total, c'est que l'on n'a pu compter, pour 1941, sur les cotisations de neuf pays actuellement occupés soit par l'Allemagne soit par l'Union soviétique, tandis que l'on a diminué de moitié celle d'autres états qui ont beaucoup souffert de la guerre, y compris la France, la Chine et la Finlande. En outre, trois pays, l'Espagne, la Hongrie et le Pérou, ont signifié leur intention de ne plus faire partie de la Société à compter de cette année.

Il a donc fallu réduire sensiblement les sommes consacrées aux œuvres de la Société et le Canada s'est vu obligé d'assumer une plus large part du budget total. La guerre ayant empêché les membres de la Société de se rassembler en 1941, le budget a été préparé par la commission de surveillance, lors d'une réunion tenue au Portugal en septembre dernier. Cet organisme a été chargé par l'Assemblée de veiller à la bonne administration de la Société. Comme il est difficile de tenir des réunions internationales en temps de guerre, la Société a décidé, à sa dernière assemblée, de revêtir cette commission de surveillance de pouvoirs particuliers.

Ce crédit comprend la contribution du Canada à toutes œuvres de caractère international entreprises par la Société. Un tiers de cette somme servira à défrayer les dépenses de l'Office international du travail, organisme qui, sur l'invitation du gouvernement canadien, a provisoirement transporté le siège de ses opérations de Genève à Montréal. Un peu plus du tiers de la somme servira à défrayer les dépenses du secrétariat de la Société. Il ne reste actuellement à Genève qu'un personnel très restreint, sous la direction du secrétaire général intérimaire, M. Lester. Un groupe d'experts en matières de finances et d'économie ayant à sa tête M. Loveday, s'est transporté, avec l'approbation du gouvernement canadien, de Genève à Princeton, dans le New-Jersey, où ils poursuivent, à l'Institute of Advanced Studies, leurs importants travaux. Le personnel total du secrétariat, à Genève, Princeton ou ailleurs, a été réduit de 688 en 1939 à 100 en 1941. Une faible partie de la contribution du Canada, soit environ un vingtième, sert à défrayer les dépenses de la Cour permanente de justice internationale, laquelle, en temps normal, siège à LaHaye. Ce tribunal n'a pas fonctionné l'an dernier pour les raisons que l'on sait et la somme qui lui est attribuée dans le budget de la Société suffit à peine à justifier son existence. A peu près tout le reste, soit environ un tiers du total, sert à faire face aux obligations contractuelles assumées au chapitre de la caisse de retraite et à combler le déficit de 1939.

La Société des Nations compte actuellement 48 membres, dont 3 se retireront en 1941. Cependant, plusieurs pays qui ne sont pas membres de la Société, dont les Etats-Unis, le Brésil, le Chili et le Venezuela, s'intéressent activement à l'organisation internationale du travail.

L'hon. M. HANSON: Combien de pays qui contribueraient en temps normal ne contribuent pas à l'heure actuelle?